



COMHAFAT/ATLAFCO



RAPPORT

RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION COMHAFAT - LDAC 05-06 février 2020 Rabat, Maroc



Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT / ATLAFCO. N°2 rue Ben Darkoul Ain Khalouiya, Souissi, 10220 Rabat – Maroc Tel: +212 530 77 42 21 Fax: +212 537 65 18 10 e-mail : secretariat.comhafat@gmail.com, Site web www.comhafat.org

Table des matières

| | | |
|------|--|---|
| I. | Ouverture de la réunion | 1 |
| II. | Approbation de l'ordre du jour | 1 |
| III. | Aperçu du travail conjoint entre le LDAC et la COMHAFAT en 2019 | 1 |
| 1. | Rapport d'étape du LDAC | 1 |
| 2. | Rapport d'étape de la COMHAFAT | 1 |
| IV. | Planification stratégique pour 2020 | 2 |
| 1. | Alignement des priorités de travail et des questions clés : | 2 |
| 2. | Calendrier des réunions: activités programmées et opportunités de collaboration | 3 |
| 2.1. | 1er semestre 2020 | 3 |
| 2.2. | 2e semestre 2020 | 3 |
| V. | Présentation des différents projets : | 3 |
| 1. | Rapport final de l'étude qui a été réalisée suite à la recommandation de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT en août 2018 concernant la pertinence de la mise en place d'une ORGP pour la zone COMHAFAT | 3 |
| 2. | Etat d'avancement de la mise en place des programmes régionaux d'observation embarquée et d'inspection au port dans la région COMHAFAT | 4 |
| 3. | Le point sur le projet PESCAO financé par La Direction Générale du Développement et de la Coopération DEVCO (Agence Européenne de Contrôle des pêches) | 4 |
| 4. | Présentation des recommandations du plan de gestion pour les études de cas de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap Vert: prochaines étapes - Projet FARFISH H2020 | 5 |
| VI. | ANNEX 1 | 5 |
| 1. | Ordre du jour | 5 |

RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION LDAC – COMHAFAT

Le 05 février 2020, s'est tenue au siège de la COMHAFAT à Rabat, la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT.

Ont pris part à cette réunion :

- Du côté de LDAC :

- Monsieur Ivan Lopez Van, Président du LDAC ;
- Monsieur Alexandre Rodriguez, Secrétaire Général du LDAC ;
- Monsieur Julio Moron, 'Président du Groupe de Travail des Accords de Pêche entre l'UE et les Pays Tiers ;
- Monsieur Juan Manuel Trujillo, 'membre du Comité Exécutif et représentant des syndicats européens ;
- Madame Manuela Iglesias, Secrétariat de LDAC ;
- Mme Béatrice Gorez, Vice-Présidente du (CFFA) ;

- Du côté de la COMHAFAT :

-

- Monsieur Serikpa Dadi Guillaume, Ingénieur Halieute et Inspecteur Technique au MIRAH, représentant du Président en exercice de la COMHAFAT (Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur Sidi Ali Boubakar, Directeur Général de l'exploitation des ressources halieutiques, (Mauritanie) ;
- Monsieur Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
- Monsieur, Atsushi ISHIKAWA, Expert/OFCF à la COMHAFAT ;
- Monsieur Abdennaji LAAMRICH, Chef du Département Coopération et Système d'Information à la COMHAFAT ;
- Monsieur Mr Mohamed SADIKI, Chef du Département Programmes et Projets à la COMHAFAT ;
- Madame Hayat ASSARA, Assistante de Direction à la COMHAFAT ;
- Monsieur Abdelkrim MRABTI, Webmaster à la COMHAFAT ;
- Monsieur Rachid REGRAGUI, Cadre à la COMHAFAT ;
- Mademoiselle Wafae AAMOUM, Cadre à la COMHAFAT ;

I. Ouverture de la réunion

Ouvrant la séance, Monsieur Abdelouahed BENABBOU a souhaité la bienvenue à tous les participants, qui ont bien voulu répondre à l'invitation pour prendre part à la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT.

Il a fait part de sa satisfaction quant au respect par les 2 institutions de ce rendez-vous annuelle, qui permet aux 2 parties de s'informer mutuellement sur leurs réalisations de l'année écoulée et de leurs principaux projets programmés dans le cadre de leur plan d'action respectifs.

II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été présenté et après une courte discussion il a été approuvé tel que présenté en **annexe 1**.

Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :

<https://www.comhafat.org/fr/actualites.php?id=107>

III. Aperçu du travail conjoint entre le LDAC et la COMHAFAT en 2019

1. Rapport d'étape du LDAC

Dans sa présentation du rapport d'étape, le Secrétaire Général du LDAC a jugé que le dialogue entre son institution et la COMHAFAT est fluide et que la vision est commune.

Les sujets d'intérêt partagé entre le LDAC et la COMHAFAT en 2019 ont été résumés par lui, comme suit :

- La Dimension sociale et les conditions de travail dans la pêche ;
- Les Dialogues régionaux de la FAO sur la durabilité sociale de la chaîne de valeur de la pêche ;
- Le renforcement du rôle des ORGP (Cas de l'étude sur l'opportunité de transformer la COMHAFAT en ORGP) ;
- La participation au dialogue entre l'UE (MARE et MS) et les CPC africains pour la CICTA ;
- Le processus de l'AGNU (CIG BBNJ) et la mise en œuvre de l'ODD 14 (Ocean Conference) ;
- La participation aux forums internationaux sur la lutte contre la pêche INN ;
- La conférence de l'OMI sur la Convention de Torremolinos et la ratification de la Convention de l'OIT (C188) sur le travail dans la pêche ;
- La mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (PSMA) de la FAO.

2. Rapport d'étape de la COMHAFAT

Après un bref rappel sur le mémorandum du 29 Mai 2013 liant la COMHAFAT et LDAC et les principales composantes que sont :

- La lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée ;
- La promotion d'une pêche responsable et durable ;
- L'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique,

Monsieur A. Laamrich a énuméré les activités de l'année 2019 de la COMHAFAT, qui s'articulent, principalement, autour des thèmes suivants :

- La publication d'une « Newsletter » relative aux 30 ans de l'existence de la COMHAFAT ;

- Le renforcement des capacités dans le domaine du développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- Le renforcement des capacités pour une gestion durable des ressources halieutiques ;
- L'application de la réglementation internationale sur la pêche ;
- L'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritime.

IV. Planification stratégique pour 2020

1. Alignement des priorités de travail et des questions clés :

Après présentation des priorités de travail de chacune des Parties, celles-ci ont retenu les priorités de travail et les questions clés suivantes :

- Une Coopération renforcée entre l'UE et la COMHAFAT au niveau des ORGP (exemple : approche coordonnée des mesures de gestion des stocks de l'ICCAT (thon tropical, requin) ;
- La création d'un réseau de partenariats dans les forums internationaux ;
- La promotion des APPD à travers l'organisation d'un atelier avec la participation des acteurs non étatiques d'Europe et d'Afrique, y compris les pêcheurs artisanaux/réseaux de femmes/scientifiques de l'UE et d'Afrique ;
- L'adoption, la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux de sécurité en mer (instruments législatifs de l'ONU, de la FAO, de l'OMI et de l'OIT) ;
- L'amélioration de la coordination régionale sur le MCS et la lutte contre la pêche INN ;
- L'élaboration par la COMHAFAT, d'un plan d'action pour des études sur le programme d'observateurs régionaux et le programme de contrôle portuaire ;
- La collaboration avec le projet PESCAO financé par l'UE pour l'Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest ;
- La mise en œuvre du règlement SMEFF et du renforcement des capacités par le biais des APPD ;
- La canalisation des propositions des parties contractantes africaines, de l'industrie de l'UE et des ONG pour faciliter le processus de l'AGNU et la mise en œuvre des ODD (2-7-8-14) des N-U ;

1.1. Réflexion sur la gouvernance internationale des espèces marines vivantes :

- a- La COMHAFAT a informé de la tenue prochaine (8-9 Mars 2020) d'un symposium '*Pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes*' en vue d'une part d'évaluer la participation de ses Etats membres, et d'autre part de proposer des actions à même d'améliorer leur participation dans la gestion internationale des espèces marines vivantes. La participation du LDAC a ce symposium est vivement souhaitée.
- b- Les 2 Parties ont rappelé les principaux rendez-vous liés à la gouvernance internationale de la mer et des espèces marines, programmés au titre de l'année 2020, auxquels il faudra participer et contribuer (Cf. 4.2.2).

1.2. Réflexion sur la maximisation des avantages socio-économiques de l'activité de la flotte de pêche de l'UE dans le cadre des accords de pêche notamment les conditions des pêcheurs

Dans leur philosophie, les APPD consacrent l'engagement de l'Union Européenne à contribuer à l'instauration d'une pêche durable, à lutter contre la pêche illégale (INN) et de développer plusieurs axes de coopération (économique et financière, scientifique, entre opérateurs et entre administrations). A cet effet la condition des pêcheurs dans les pays africains doit être prise en considération dans les APPD afin d'améliorer leur situation socio-économique.

2. Calendrier des réunions: activités programmées et opportunités de collaboration

2.1. 1er semestre 2020

Organisation d'un dialogue/atelier régional avec les parties prenantes sur la mise en œuvre des APPD dans les pays d'Afrique de l'Ouest : transparence et responsabilité de l'appui sectoriel.

Il s'agit de la proposition de LDAC d'organiser avec l'appui de l'EU un atelier faisant le point sur la question de la transparence dans la gestion du secteur, y compris pour les activités de la flotte de pêche européenne opérant dans le cadre de des accords de pêche avec les pays d'Afrique de l'Ouest avec un focus sur l'appui sectoriel, composante déterminante des APPD pour une bonne gouvernance du secteur de la pêche des pays côtiers.

Les 2 parties ont retenu le mois de Mai pour l'organisation de cet atelier, et profiteront du temps qui reste pour lancer les préparatifs.

2.2. 2e semestre 2020

Planification d'éventuels événements parallèles dans des forums internationaux (par exemple Conférence des Nations Unies sur l'océan à Lisbonne, BBNJ, Our Océan Conférence, FAO, COFI ...).

Il s'agit de la possibilité d'organiser conjointement des *side events* durant les différents forums internationaux, notamment :

- Forum international 2020 sur les effets du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture 25-26 Février. 2020 à Rome, Italie. En favorisant l'interaction et le dialogue entre les scientifiques, les décideurs et l'industrie, la FAO accueillera ce forum pour discuter des défis auxquels les pêches et l'aquaculture sont confrontées aujourd'hui et seront confrontées à l'avenir. Le forum abordera les solutions possibles et les lacunes de connaissances restantes.
- La Conférence de Haut Niveau des Nations unies de 2020 pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable No 14 : Conserver et utiliser durablement les océans, mers et ressources marines pour un développement durable, à Lisbonne, du 2 au 6 Juin 2020".
- La 34ème session du Comité des pêches de la FAO, 13-17 Juillet 2020, Rome, Italie. Le Comité est actuellement le seul forum intergouvernemental mondial dans lequel les grands problèmes des pêches et de l'aquaculture mondiale sont examinés et des recommandations adressées aux gouvernements, aux organes régionaux des pêches, aux ONG, aux travailleurs du secteur, à la FAO et à la communauté internationale ;
- La 7ème Conférence ‘*Our Ocean*’ prévue les 17-18 Aout 2020 à Palau. Elle sera une occasion pour identifier les solutions pour gérer durablement les ressources marines, accroître la résilience des océans au changement climatique et protéger sa santé pour les générations à venir.

V. Présentation des différents projets :

1. Rapport final de l'étude qui a été réalisée suite à la recommandation de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT en août 2018 concernant la pertinence de la mise en place d'une ORGP pour la zone COMHAFAT

Une présentation des principales conclusions de l'étude sur la pertinence de la mise en place d'une ORGP pour la zone COMHAFAT :

- Abandon de l'option de transformation de la COMHAFAT en ORGP ;
- Création d'une nouvelle ORGP sur la base d'une déclaration politique conjointe de la « Conférence des Ministres » ;
- Mandat pour la COMHAFAT pour piloter le processus de création de la nouvelle ORGP ;
- Mise en place d'un fonds spécial destiné à financer la participation des états membres aux négociations internationales liées à la pêche ;

- Adaptation de la Convention aux spécificités des pêcheries dans la zone COMHAFAT ;
- Insertion de l'ORGP dans le paysage institutionnel d'Afrique de l'Ouest avec une stratégie de communication efficace.

2. Etat d'avancement de la mise en place des programmes régionaux d'observation embarquée et d'inspection au port dans la région COMHAFAT

Il a été rappelé que les 2 programmes susmentionnés ont été recommandés par l'atelier intitulé : « *Suivi, contrôle et surveillance (SCS), un outil efficace pour la lutte contre la pêche INN* », qui a été organisé en 2015, avec la participation active du Conseil Consultatif pour la Pêche Lointaine (LDAC) et le concours financier de l'Union européenne

A- Rappel des préconisations de l'Etude pour la mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'inspection au Port :

- Mise à niveau des cadres réglementaires des Etats Membres (Alignement des réglementations nationales sur les standards internationaux pertinents, notamment l'AMREP) ;
- Renforcement des mécanismes de coordination entre les agences nationales qui procèdent au contrôle des navires au port ;
- Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement de capacités des inspecteurs portuaires.

Budget : près de **700 000 EUR** sur quatre ans, dont 400 000 EUR pour les actions à mettre en œuvre par la COMHAFAT (en plus des budgets prévus par les bailleurs de fonds)

Plan d'action pour la mise en place d'un programme régional d'observation embarquée :

B- Plan d'action pour la mise en place d'un programme régional d'observation embarquée

Les phases du Plan d'action :

- ***Phase d'initiation*** (Préalables institutionnels) : signatures des MoU, préparation constitution du comité de pilotage, direction générale du programme
- ***Phase de création et de lancement*** : Constitution et opérationnalisation du comité de pilotage et de la direction générale ;
- ***Phase de Mise en conditions opérationnelles*** : Préparation et adoption des éléments clés du programme : mandat observateur régional, reconnaissance mutuelle, standards harmonisés de formation et de collecte, règles de diffusion des données, procédures de déploiement ;
- **Délai de réalisation : 3 ans.**

A défaut de financement, pour la mise en place des 2 programmes, la COMHAFAT a prévu pour l'année 2020, de lancer l'initiation de la phase institutionnelle de l'observation embarquée, et l'appui du regroupement des établissements de formation maritime (REFMA) en tant que réseau régional de formation et de renforcement des compétences des agents chargés des missions SCS.

3. Le point sur le projet PESCAO financé par La Direction Générale du Développement et de la Coopération DEVCO (Agence Européenne de Contrôle des pêches)

Le point sur le projet PESCAO a été présenté en ligne sur Skype par Mr. Alexandre Kempff, Chef de section formation et pêche INN, (AECF).

Ce programme d'assistance qui s'étend sur la période de 2018 à 2022 est aujourd'hui à mi-parcours. Il est destiné aux Etats Membres du CPO et du CSRP.

Ainsi, le projet PESCAO a entrepris les actions suivantes :

- La présentation d'une étude sur l'état des lieux au profit du CPCO et du CSRP ;
- Une assistance technique pour l'acquisition d'équipement VMS et AIS ;
- Soutien opérationnel (chaque année des opérations d'inspection sont menées pendant 5 à 10 jours au port et en mer) ;
- Des formations organisées à Vigo et dans les Etats Membres au profit des inspecteurs.

4. Présentation des recommandations du plan de gestion pour les études de cas de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap Vert: prochaines étapes - Projet FARFISH H2020

- Mauritanie : (actions et recommandations)

- 1) Effectuer une collecte de données sur le merlu noir en tant que prises accessoires par tous les opérateurs dans les eaux mauritaniennes par des observateurs (IEO / COPACE / IMROP) ;
- 2) Relever des lacunes dans les données qui concernent les petits pélagiques ;
- 3) Accroître la demande locale et les marchés locaux de merlu noir, y compris ceux des autres pays africains ;
- 4) Analyse détaillée des impacts et conditions socio-économiques liés aux petits pélagiques ;
- 5) Elaboration de cartes numériques conviviales (basées sur VMS / AIS) qui prennent en charge la surveillance de toutes les flottes opérant dans la région.

- Sénégal (actions et recommandations) :

- 1) Lancer une étude de l'état potentiel et actuel du marché du merlu noir au Sénégal et dans les pays voisins ;
- 2) Améliorer les évaluations actuelles des stocks de merlu noir en procédant à des évaluations distinctes de stocks pour les deux espèces ;
- 3) Relever les lacunes dans les données, en particulier pour les stocks de merlu noir.
- 4) L'élaboration de cartes numériques conviviales (basées sur VMS / AIS) qui prennent en charge la surveillance de toutes les flottes opérant dans la région pourrait être utile pour cette étude de cas.

- Cabo Verde (actions et recommandations)

- 1) Une participation active du Cabo-Verde à l'ICCAT est essentielle pour garantir l'accès au marché (en particulier pour le thon), l'accès au financement, l'amélioration des données scientifiques et les mesures efficaces de collecte et de gestion des données de l'ORGP ;
- 2) Les difficultés liées à la contribution économique à l'ICCAT ne devraient pas constituer une entrave ;
- 3) Le système de communication des données doit être renforcé ;
- 4) Des mesures complémentaires (par exemple des ajustements tarifaires) pour l'industrie de transformation destinée à l'export vers l'UE doivent être intégrées dans un plan d'action pour soutenir le développement, la capacité et la modernisation de la flotte de pêche nationale.

VI. ANNEX 1

1. Ordre du jour

Jour 1: La réunion annuelle de coordination

1. Cérémonie d'ouverture

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Aperçu du travail conjoint entre LDAC et la COMHAFAT en 2019

3.1. Rapport d'étape du LDAC

3.2. Rapport d'étape de la COMHAFAT

4. Planification stratégique pour 2020

4.1. Alignement des priorités de travail et des questions clés

4.1.1. Réflexion sur la gouvernance des océans dans la zone de la convention de la COMHAFAT

4.1.2. Réflexion sur la maximisation des avantages socio-économiques de l'activité de la flotte de pêche de l'UE dans le cadre des accords de pêche notamment les conditions des pêcheurs

4.2. Calendrier des réunions: activités programmées et opportunités de collaboration

4.2.1. 1^{er} semestre 2020 : organisation d'un dialogue/atelier régional avec les parties prenantes sur la mise en œuvre des APPD dans les pays d'Afrique de l'Ouest : transparence et responsabilité de l'appui sectoriel.

4.2.2. 2^e semestre 2020 : Planification d'éventuels événements parallèles dans des forums internationaux (par exemple Conférence des Nations Unies sur l'océan à Lisbonne, BBNJ, Our Ocean Conference, FAO, COFI ...).

5. Présentation des différents projets :

5.1. Rapport final de l'étude qui a été réalisée suite à la recommandation de la Conférence des ministres de la COMHAFAT en août 2018 concernant la pertinence de la mise en place d'une ORGP pour la zone COMHAFAT.

5.2. État d'avancement des études de faisabilité pour les plans régionaux d'inspection de contrôle en mer et le programme régional de contrôle portuaire.

5.3. Le point sur le projet PESCAO financé par La Direction générale du développement et de la coopération DEVCO (Agence européenne de contrôle des pêches ?)

5.4. Présentation des recommandations du plan de gestion pour les études de cas de la Mauritanie, du Sénégal et du Cabo Verde: prochaines étapes - Projet FarFish H2020

6. Divers

7. Interventions finales et clôture

Jour 2: Visite de terrain

Visite du Centre De Coordination Du Sauvetage Maritime(MRCC) à Bouznika, Maroc.